

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 Mars 2018 à 20h30

Nombre de Conseillers

- En exercice : 08
- Présents : 06
- Votants 08 - 2
procurations

L'an deux mil dix-huit, le vingt mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. BOUTTEMY Guillaume, Maire.

Date de la convocation :
12/03/2018

Présents Tous les membres sauf

Absents excusés : Mme MORETTI a donné procuration à M.
D.CHAPELLE – M. P BERTHELOT a donné procuration à M. G.
BOUTTEMY

N° 1 - Vote du compte de gestion du trésorier 2017 - BOIS

Après examen, les membres du comité syndicat approuvent par 8 voix « pour », le compte de Gestion du Trésorier dont les résultats sont annexés à la présente.

N° 2 - Vote du compte de gestion du trésorier 2017 - ASSAINISSEMENT

Après examen, les membres du comité syndicat approuvent par 8 voix « pour », le compte de Gestion du Trésorier dont les résultats sont annexés à la présente.

N° 3- Vote du compte de gestion du trésorier 2017 - LOTISSEMENT

Après examen, les membres du comité syndicat approuvent par 8 voix « pour », le compte de Gestion du Trésorier dont les résultats sont annexés à la présente.

N°4 - Vote du compte de gestion du trésorier 2017 - BUDGET PRINCIPAL

Après examen, les membres du comité syndicat approuvent par 8 voix « pour », le compte de Gestion du Trésorier Budget Principal 2017, dont les résultats sont annexés à la présente.

N° 5- Vote du compte administratif 2017 - BOIS

Les membres du Conseil Municipal approuvent par 6 voix « Pour », le Maire remplacé n'ayant pas pris part au vote, le Compte Administratif 2017 « **Bois** » qui présentent les résultats suivants :

EXERCICE 2017	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
OPERATION DE L'EXERCICE		
• Dépenses	25 711.18	1 184.00
• Recettes	41 101.50	1 934.00
RESULTAT		
• Excédent	+ 15 390.32	+ 750.00
EXCEDENT/DEFICIT ANTERIEURS REPORTEES	+ 10 812.92	- 1 934.00
TOTAUX CUMULES		
• Excédent	+ 26 203.24	
• Déficit		- 1 184.00

N° 6- Vote du compte administratif 2017 - ASSAINISSEMENT

Les membres du Conseil Municipal approuvent par 6 voix « Pour », le Maire remplacé n'ayant pas pris part au vote, le Compte Administratif 2017 « **Assainissement** » qui présentent les résultats suivants :

EXERCICE 2017	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
OPERATION DE L'EXERCICE		
• Dépenses	17 923.41	271 240.08
• Recettes	35 479.48	252 873.76
RESULTAT		
• Excédent	+ 17 556.07	
• Déficit		- 18 366.32
EXCEDENTS ANTERIEURS REPORTEES	+74 988.83	+ 46 946.60
TOTAUX CUMULES		
• Excédent	+ 92 544.90	+ 28 580.28

N° 7- Vote du compte administratif 2017 - LOTISSEMENT

Les membres du Conseil Municipal approuvent par 6 voix « Pour », le Maire remplacé n'ayant pas pris part au vote, le Compte Administratif 2017 « **Lotissement** » qui présentent les résultats suivants :

EXERCICE 2017	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
OPERATION DE L'EXERCICE		
• Dépenses	455 946.90	462 289.42
• Recettes	455 946.90	453 217.90
RESULTAT	0	- 9 071.52
EXCEDENT/DEFICIT ANTERIEURS REPORTEES	+ 299 612.29	- 403 217.90
TOTAUX CUMULES		
• Excédent	+ 299 612.29	
• Déficit		- 412 289.42

N° 8 - Vote du compte administratif 2017 – Budget Principal

Les membres du Conseil Municipal approuvent par 6 voix « Pour », le Maire remplacé n'ayant pas pris part au vote, le Compte Administratif 2017 « **PRINCIPAL** » qui présentent les résultats suivants :

EXERCICE 2017	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
OPERATION DE L'EXERCICE • Dépenses • Recettes	216 039.73 238 830.41	67 640.71 67 503.71
RESULTAT • Excédent • Déficit	+ 22 790.68	- 137.00
EXCEDENT/DEFICIT ANTERIEURS REPORTES	+ 25 195.94	- 10 527.71
TOTAUX CUMULES - RESULTAT • Excédent • Déficit	+ 47 986.62	- 10 664.71

N° 9 - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE - BOIS

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur
l'affectation du résultat
de fonctionnement de l'exercice,

- un excédent de 26 203.24 €
- un déficit de 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

15 390.32 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif,

10 812.92 €

Résultat à affecter

26 203.24 €

D Solde d'exécution d'investissement

-1 184.00 €

Besoin de financement

-1 184.00 €

AFFECTATION

26 203.24 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement

1 184.00 €

2) H Report en fonctionnement R 002

25 019.24 €

**N° 10 - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017 -
ASSAINISSEMENT**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent 92 544.90 €
- un déficit d'exploitation 0.00 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

a. Résultat de l'exercice

<u>c. Résultats antérieurs de l'exercice</u>	74 988.83
€	
D 002 du compte administratif	
R 002 du compte administratif	
	92 544.90 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	28 580.28 €
Besoin de financement	0.00 €
AFFECTATION	92 544.90 €
3) Report en exploitation R 002	92 544.90 €

**N° 11 - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017 –
BUDGET PRINCIPAL**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat
de fonctionnement de l'exercice, Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de 47 986.62 €
- un déficit de 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement

Résultat de fonctionnement

<u>A Résultat de l'exercice</u>	22 790.68 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	25 195.94 €
C Résultat à affecter	47 986.62 €
Besoin de financement	-10 664.71 €
AFFECTATION	47 986.62 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	10 664.71 €
2) Report en fonctionnement R 002	37 321.91 €

N° 12- Vote du Budget primitif 2018 - BOIS

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le Budget Primitif 2018 « **BOIS** » qui se présente ainsi

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Total Dépenses	48 840.00	Total Recettes	63 319.24
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Total Dépenses	9 184.00	Total Recettes	9 184.00

N° 13- Vote du Budget primitif 2018 - ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le Budget Primitif 2018 « **Assainissement** » qui se présente ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Total Dépenses	31 140.00	Total Recettes	124 647.90
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Total Dépenses	102 140.28	Total Recettes	102 140.28

N° 14- Vote du Budget primitif 2018 - LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le Budget Primitif 2018 « **LOTISSEMENT** » qui se présente ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Total Dépenses	884 824.42	Total Recettes	918 920.29
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Total Dépenses	879 190.42	Total Recettes	879 190.42

N° 15- FISCALITE 2018

Le conseil municipal à l'unanimité décide de reconduire les taux de la fiscalité locale 2017, pour l'année 2018, à savoir :

- | | |
|---|---------|
| - Taxe d'habitation | 7.81 % |
| - Foncier « bâti » | 4.52 % |
| - Foncier « non bâti » | 15.12 % |
| - CFE (cotisation foncière des entreprises) | 12.41 % |

N° 16 – Subventions 2018

Le Conseil Municipal décide de verser les subventions suivantes pour l'année 2018 :

- Coopérative scolaire IMP	250.00
- OGEC JEANNE D'ARC	750.00
- S.P.A.	487.00
- Pour les voyages scolaires : 10 € par enfant, soit :	
➤ Ecole primaire	140.00
➤ Collège MENANS	100.00
- Anciens Combattants	100.00
- Reste dans l'attente de demandes	1 173.00

N° 17- Vote du Budget primitif 2018 - Budget PRINCIPAL

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le Budget Primitif 2018 « **PRINCIPAL** » qui se présente ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Total Dépenses	262 507.00	Total Recettes	282 580.91
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Total Dépenses	67 654.71	Total Recettes	67 654.71

N° 18 - Amortissements

Le Maire informe le conseil municipal qu'il s'avère nécessaire de fixer la durée des amortissements :

- fonds de concours versé à la communauté de communes pour les travaux de voirie réalisés sur la commune à compter de l'année 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe la durée d'amortissement :

- à 5 ans pour la participation aux travaux de voirie à la communauté de communes des Monts de Gy

N° 19 – Activité piscine

Le Maire propose que l'activité piscine soit reconduite durant l'été 2018 avec l'accord de l'IMP de CHOYE (Association Franco Suisse)

L'association Profession Sport 70 peut mettre à disposition de la commune les animateurs diplômés permettant d'assurer la surveillance conformément à la réglementation en vigueur. Les coûts de personnels seront facturés à la commune par Profession Sport, employeur des animateurs selon les modalités définies dans la convention à intervenir.

Une participation sera demandée à hauteur de 0,50 € pour les enfants et 1 € pour les adultes.

Le conseil municipal :

- adopte le projet d'ouverture de la piscine de l'IMP pour l'été 2018,

- décide d'adhérer à l'association Profession Sports 70 et de verser la cotisation annuelle qui est fixée à 30.00 € pour l'année 2018,
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec Profession Sport et à rembourser les rémunérations et les frais de déplacements des animateurs
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec l'IMP pour définir les conditions de mise à disposition de la piscine,
- autorise le Maire à signer tous les documents, contrats ou conventions nécessaires à la mise en place des activités,
- fixe les participations des usagers par séance à hauteur de 0,50 € pour les enfants de moins de 13 ans et 1 € pour les adultes,
- décide de poursuivre la régie de recettes pour encaisser ces participations,
- décide de verser une subvention de 250 € à l'association d'animation de l'IMP, « l'imprévu ».

N° 20 – Convention PRO SERVICE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le départ à la retraite de l'employé communal chargé de l'entretien ménager des locaux.

Il propose de conclure un contrat avec l'Association PRO'SERVICES 70 pour la mise à disposition de personnel pouvant assurer cette tâche, à raison de 2 h hebdomadaires.

Exposé entendu, et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ACCEPTE la proposition
- AUTORISE le Maire à signer la convention à intervenir avec PRO'SERVICES qui définira les conditions de mise à disposition du personnel chargé des tâches ménagères.

N° 21- Maîtrise d'œuvre travaux voirie 2018

Le Maire rappelle qu'afin de réaliser des économies d'échelle, il est proposé de constituer un groupement de commandes pour les travaux de voirie 2017. Ce groupement sera constitué par la Communauté de Communes des Monts de Gy et des communes concernées par les travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve la constitution d'un groupement de commandes pour les travaux de voirie 2017 entre la commune de Choye, la Communauté de communes des Monts de Gy et toutes les communes concernées.
- Désigne la Communauté de communes des Monts de Gy comme coordonnateur du groupement
- Autorise le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes et tous les documents s'y rapportant
- Autorise le Maire à lancer le marché de travaux de voirie communale pour l'année 2017.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le Maire,